

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	23

Numéro Délibération	46/2026
Mise en ligne le	10 JUIN 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 29 mai 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

Objet de la délibération

**Subventions aux associations – Attribution complémentaire pour l'année 2026 – Association
« Cadoule Handball Castries Vendargues »**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROlier – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Lauriane SIAUVAUD – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL

Représentées Mme Maud DUPUIS pouvoir à M. Guy LAURET / Mme Catherine ITIER pouvoir à Mme Géraldine GROlier / Mme Sylvie COSTA pouvoir à M. Raymond HAREL / Mme Alexandra ROSELLO pouvoir à Mme Pascale LOCK-JEANJEAN / Mme Anne-Laure ITIER pouvoir à Mme Laurence TORRENT

Excusée Mme Amélie UNAL

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Pascale LOCK-JEANJEAN

Monsieur Max RASCALOU présente l'affaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2251-1 et L.2311-7 ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal n°42/2026 du 30 avril 2026 portant attributions de subventions aux associations pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il conviendrait de délibérer à titre complémentaire, pour l'association « Cadoule Handball Castries Vendargues », dont la demande de subvention exceptionnelle pour les 20 ans de l'association a été formalisée postérieurement, pour un montant de 2.500 € :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention suivante :

Association	Montant
Cadoule Handball Castries Vendargues – subvention exceptionnelle 20 ans	2.500 €

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28



Le Maire,

Guy LAURET

La Secrétaire de séance,

Pascale LOCK-JEANJEAN.